

Trente ans de télévision en prison

0150

EN 1975, les prisons ouvrent des salles de télé pour les détenus. Dix ans plus tard, Robert Badinter, alors garde des sceaux, autorise les récepteurs en cellule, à condition que les détenus s'acquittent d'un droit de location. Depuis 1985, la télévision en prison s'est banalisée. Aujourd'hui, Canal+ équipe 80 % des établissements pénitentiaires, soit 156 sur 184 (56 000 détenus). Le centre de détention de Tarascon est le seul à posséder un abonnement à TPS et la centrale de Saint-Martin-de-Ré (Charente-Maritime) dispose d'un bouquet CanalSatellite.

En 2001, l'étude « Les actions audiovisuelles en milieu pénitentiaire », réalisée par l'agence Arsec, préconisait d'organiser des



JEAN-LOUP GAUTREAU/AFP

En 1985, le garde des sceaux Robert Badinter, autorise les téléviseurs en cellule.

séances collectives de projection et d'utiliser le canal interne à des fins de programmation. Dans la quasi-totalité des prisons, ce canal de télédistribution

est accessible dans toutes les cellules équipées de postes est en sommeil ou limité à la diffusion en télétexte d'informations pratiques, par exemple, les menus du jour.

Pour le réactiver, le Centre national de la cinématographie (CNC) et l'administration pénitentiaire ont signé en juillet 2003 une convention libérant les droits pour les œuvres audiovisuelles du catalogue *Images de la culture*, riche de plus de 2 000 films documentaires et créations de spectacles vivants. Pour parvenir à cet accord, il aura fallu résoudre un dilemme juridique : la cellule est-elle un lieu privé ou public ?

Pour l'heure, seules les Baumettes (Marseille) et la Santé (Paris) élaborent une programmation interne,

respectivement grâce aux associations Lieux fictifs et Les Yeux de l'ouïe, qui organisent aussi des projections et des rencontres avec des artistes. Malgré deux formations à l'usage de ce catalogue, peu d'établissements pénitentiaires ont choisi de réactiver ce canal interne. « *Les directeurs de prison ont peur de cette télé-là. On veut prouver que l'éducation à l'image est une éducation à vivre ensemble. La diffusion du documentaire de Gérard Mordillat et Jérôme Prieur, Corpus Christi, a par exemple suscité des débats pacifiques entre détenus juifs et arabes, à la prison de la Santé* », raconte-t-on au CNC. La situation évolue lentement, les demandes de cassettes augmentant régulièrement.

M. S.

LE MONDE TÉLÉVIS

Le Monde 3/4/05